

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

02/06/2022

AFFICHEE LE :

02/06/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

15 juin 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 8 juin, à 19h30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT.

ABSENTS : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Nicolas BOHERE, Chantal HENRY.

PROCURATIONS : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET à Josiane MALLET, Nicolas BOHERE à Joël JEANNE.

Monsieur Dominique MASSA a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

CONTRAT DE TERRITOIRE CALVADOS 2030 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE CLAIR SOLEIL

DELIBERATION N° **DELIB-2022-062**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

La résidence Clair Soleil offre un cadre de vie semi-collectif à des personnes de 60 ans et plus, par la location de logements individuels au sein d'un bâtiment collectif comprenant des prestations facultatives (repas, animations, etc.). La résidence permet ainsi une autonomie aussi large que possible tout en évitant l'isolement des personnes âgées.

La résidence regroupe 43 logements allant du studio au T2, répartis sur 3 niveaux. Située à proximité des commerces et d'un arrêt de bus, la résidence est entourée d'un parc arboré. Le bâtiment construit en 1973 présente quelques signes de vétusté qui impactent le confort des usagers et l'exploitation par les services de la Ville. La facture énergétique, élevée, est partagée entre les résidents et la ville, et représente une part importante des charges de ce service public.

Une première tranche de travaux a été lancée en 2021 pour le remplacement des menuiseries extérieures des logements, des parties communes et la mise en place de volets roulants électriques et brise soleil dans les parties communes.

Une seconde tranche de travaux est nécessaire et consiste à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre en améliorant les performances énergétiques du bâtiment, accompagner les personnes en perte d'autonomie en renforçant l'habitabilité et les dispositifs de maintien à domicile des populations vieillissantes et améliorer le cadre de vie des résidents.

Cette enveloppe de travaux est estimée à 1 658 215,60 €. Dans le cadre du contrat de territoire 2022-2026, une demande de subvention est déposée afin de solliciter une participation de 40%.

Après consultation de la commission Urbanisme et transition écologique du 24 mai 2022,
Après consultation de la commission Finances, Moyens généraux et commande publique du 1^{er} juin 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental, au titre du Contrat de territoire 2022-2026 une subvention de 40% de l'enveloppe des travaux liés à la rénovation de la résidence autonomie Clair Soleil ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT